

OUEST PIERRE INVESTISSEMENT

Société civile de placements immobiliers au capital de 27 826 610 €. Siège social : 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes. 334 325 586 R.C.S. Nantes.

AVIS DE CONVOCATION

Les associés sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu à son siège social, le lundi 6 juin 2005 à 10 h 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;

2°) Rapport du conseil de surveillance sur la situation des affaires sociales ;

3°) Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2004 ;

4°) Approbation des comptes de l'exercice 2004 et affectation du résultat ;

5°) Approbation des valeurs de parts ;

6°) Rémunération du conseil de surveillance ;

7°) Nominations au conseil de surveillance ;

8°) Questions diverses.

L'assemblée aura à s'exprimer sur le vote des résolutions, ci-après :

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Première résolution. — L'assemblée générale après avoir entendu lecture des rapports de la société de gérance, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, quitus de sa gestion à la S.N.C Financière Jemmapes, gérant statutaire.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale approuve les résultats tels qu'ils ressortent de l'examen des comptes :

Bénéfice de l'exercice	2 385 395 €
Augmenté du report à nouveau au 31 décembre 2003	712 931 €
Soit un montant distribuable de	3 098 326 €
Et décide de répartir le résultat 2004 comme suit :	
Distribution de dividendes	2 261 131,77 €
Report à nouveau	124 263,23 €

L'assemblée générale fixe en conséquence le montant du dividende annuel par part ayant pleine jouissance, avant prélèvement libératoire sur les produits financiers, à 62,00 €.

Troisième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 15 de la loi n° 70-1300 du 31 décembre 1970, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale approuve la valeur de réalisation de la société, arrêtée comme suit au 31 décembre 2004 :

Valeur comptable	32 240 742,00 €
Valeur de réalisation	34 045 037,00 €
Valeur de reconstitution	38 625 804,00 €
Soit rapporté à une part :	
Valeur comptable	884,03 €
Valeur de réalisation	933,51 €
Valeur de reconstitution	1 059,11 €

Cinquième résolution. — L'assemblée générale fixe le montant de la rémunération globale du conseil de surveillance allouée au titre des jetons de présence à 5 256,00 €.

Sixième résolution. — L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Benoît de la Seglière de son mandat de membre du conseil de surveillance.

L'assemblée générale donne quitus à M. de la Seglière de l'exécution de son mandat.

Septième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat de la Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles des Pays de Loire (C.R.A.M.A.), représentée par son directeur général, M. Patrice Chereau, membre sortant du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Huitième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat du Crédit industriel de l'Ouest, représenté par M. Gérard Goulet, son directeur général délégué, membre sortant du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat de M. Michel Couedel, membre sortant du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Dixième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat de M. Joël Paré, membre sortant du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Onzième résolution. — L'assemblée générale renouvelle le mandat de M. Christian de Simiane, membre sortant du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Michel Michenko, 57 ans, porteur de 1 part, président-directeur général du Crédit industriel de l'Ouest et de la Banque régionale de l'Ouest.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Treizième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Gilles Martin, 67 ans, porteur de 70 parts, gérant de sociétés, membre du Comité de certification Certilim.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Bernard Jannin, 62 ans, porteur de 20 parts, retraité du commerce.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Quinzième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Philippe Chaudron, 63 ans, porteur de 5 parts, retraité, président du Tribunal de commerce d'Issoudun, ancien président directeur-général des Minoteries Cantin à Rueilly.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Seizième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, Mme Françoise Keromes-Marquet, 61 ans, porteur de 6 parts, assistante de direction, membre du conseil de surveillance d'une autre SCPI.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-septième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Michel de Simiane, 61 ans, porteur de 6 parts, exploitant agricole, maire-adjoint de Challain la Potherie, président du Syndicat de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-huitième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Jean Bousinesq, 65 ans, porteur de 8 parts, ingénieur retraité.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Jean-Pierre Cousin, 64 ans, porteur de 47 parts, ingénieur Arts et Métiers, retraité.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingtième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Gilles Guérin, 49 ans, porteur de 250 parts, directeur associé dans les métiers de l'immobilier d'entreprise.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt et unième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Ronan Le Bris du Rest, 67 ans, porteur de 6 parts, professeur retraité.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-deuxième résolution. — L'assemblée générale nomme membre du conseil de surveillance et ce pour une durée de six années, M. Jean-Marie Massonnet, 70 ans, porteur de 20 parts, retraité AGA Assurances.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-troisième résolution. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tout dépôt ou formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Les rapports de la gérance, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat, sont tenus à la disposition des associés au siège social de la société. Ils seront adressés gratuitement aux associés qui en feront la demande au siège social.